

**AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

**PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION
D'UN IMMEUBLE – 2100, MONTÉE DE LA POMME D'OR**

AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

1. Le conseil municipal a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 10 juin 2025, le premier projet de résolution n° 2025-022.
2. Le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation, concernant ce premier projet de résolution, le 8 juillet 2025 à 18 h 00, à la mairie de la Ville de Contrecoeur, située au 5000 route Marie-Victorin. Au cours de cette assemblée publique, la mairesse et la directrice des Services juridiques et greffe expliqueront les motifs de cette demande, énonceront les conséquences de son adoption et entendront les personnes désirant s'exprimer à ce sujet.

3. ZONE VISÉE PAR LA DEMANDE :

Zone concernée : A1-11

Zones contiguës : A1-7, P3-173 et A1-21.

L'illustration des zones peut être consultée à la suite du présent avis.

4. NATURE DE LA DEMANDE

Autoriser la réalisation d'un projet intégré à vocation commerciale comportant plusieurs dérogations aux dispositions du Règlement de zonage 858-1-2009. Les dérogations nécessaires pour la réalisation du projet visent les dispositions suivantes :

Grille des usages et des normes :

- Marge avant du bâtiment 2 : 9,3 m au lieu de 10 m requis.

Règlement de zonage 858-1-2009 :

- Art. 124 : Plus d'un bâtiment principal sur le terrain (4);
- Art. 129 : Plus de deux classes de revêtement sur les bâtiments;
- Art. 411 : Marge avant du lave-auto de 6 m au lieu de 10 m;
- Art. 413 : Absence de mur-écran à la sortie du lave-auto;
- Art. 557 : Allée d'accès de 17,3 m (max. permis : 10 m);
- Art. 609 : Absence d'aire d'isolement de 1,5 m autour de certains bâtiments;
- Art. 656 : Absence de haie ou clôture minimale de 1 m à la limite arrière et latérale;
- Art. 1103 : Hauteur de l'enseigne répertoire de 8 m au lieu de 6 m.

Ce projet de résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Pour connaître les détails du projet, vous devez communiquer avec le Service de l'urbanisme et de l'environnement au 450 587-5901, poste 222, ou présentez-vous à la mairie durant les heures régulières de bureau

Donné à Contrecoeur, ce 25 juin 2025.



Éléa Claveau, notaire, OMA directrice
Services juridiques et greffe



**AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
P.P.C.M.O.I - 2100, MONTÉE DE LA POMME D'OR – 1^{er} PROJET DE RÉSOLUTION
CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, certifie par la présente que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné sur le site internet de la Ville de Contrecoeur en date du 25 juin 2025 et en l'affichant à la mairie, conformément aux dispositions du règlement 1112-2018 concernant les modes de publications des avis publics de la Ville de Contrecoeur.

En foi de quoi, je délivre le présent certificat à Contrecoeur, ce 25 juin 2025.



La directrice des Services juridiques et greffe,
Éléa Claveau, notaire, OMA

